

NOTICE DESCRIPTIVE

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : GAMA TECHNOLOGIES
1, Rue de l'Industrie
69220 BELLEVILLE sur SAONE
- 0.2 Constructeur de la Xème étape : néant.
- 0.3 Marque : BERTHOUD
- 0.4 Désignation commerciale : VANTAGE 43
- 0.5 Catégorie internationale : Sa2
- 0.6 Genre : M.I.A.R. (Vitesse maximale en circulation : 25km/h)
- 0.7 Types - variantes - versions :

Type	Variante (s)	Version (s)
43	A	1-2-3-4-5-6-7-8 T1-T2-T3-T4-T5-T6-T7-T8-T10
	B	1-2-3-4-5-6-7-8 T1-T2-T3-T4-T5-T6-T7-T8-T10
	C	1-2-3-4-5-6-7-8 T2-T3-T4-T5-T6-T8-T9-T10
	D	1-2-3-4-5-6-7-8 T1-T2-T3-T4-T5-T6-T7-T8-T9-T10

0.7.1. Décodage des TVV :

Type : 43

Variantes : A à D combinaisons d'une capacité 4300 L, d'une rampe AXIALE 2 bras (AX) ou 3 bras (A3), EKTAR (EK), KONDOR (KD), EKTAR B2 (E2), EKTAR B3 (E3) et d'un châssis suspendu (CS)

Capacité	4300												
Châssis	CS												
Rampe	AX24/28	AX30/33	A3 24/28	A3 30/33	KD32-33	KD36-38	E3 36-38	EK30/32	EK36/38	EK40/42	E2 36-38	E2 40-42	AX 36-38
Variante	A			B			C			D			

Versions: Combinaisons d'un pneumatique et d'un ensemble essieu + timon parmi des essieux fixes (EF) ou suiveurs (ES), et des timons standards fixes (SF), standards suspendus (SS), orientables fixes (OF) et orientables suspendus (OS)

Essieu	EF				ES			
	SF	SS	OF	OS	SF	SS	OF	OS
Timon	1	2	3	4	5	6	7	8
Ens. essieu + timon	1	2	3	4	5	6	7	8

et les pneumatiques T1 à T10 cités et autorisés en 1.2

0.8 Puissance administrative : non concerné

1. CONSTITUTION GENERALE.

1.1 Nombre d'essieux et de roues :

1 ligne d'essieu composée de 2 demi-essieux et de 2 roues simples.

Montage	Marque	Type / Section
Fixe	EB	Carré de 100mm

1.2 Dimensions des pneumatiques :

	Rayon ss charge	Charge à 25 km/h	Charge min	Indice marqué	Voie min	Voie max	A	B	C	D
T1	300/95 R46 (12,4x46)	813	3830	3800	151A8	1,60	✓	✓	✓	✓
T2	340/85 R48 (13,6x48)	854	4090	4000	151D	1,70	✓	✓	✓	✓
T3	380/90 R46 (15,2x46)	867	4580	4000	157A8	1,60	✓	✓	✓	✓
T4	VF 380/90R46 (14,9x46)	848	6500	4000	173D	1,60	✓	✓	✓	✓
T5	420/80 R46 (16,9x46)	863	5035	4000	159D	1,70	✓	✓	✓	✓
T6	460/85 R38 (18,4x38)	802	6460	4000	167D	1,70	✓	✓	✓	✓
T7	480/80 R42 (18,9x42)	833	3830	3800	151A8	1,70	✓	✓	✓	✓
T8	520/85 R38 (20,8x38)	838	4590	4000	155D	1,80	✓	✓	✓	✓
T9	520/85R42 (20,8x42)	894	4890	4000	157D	2,00	✓	✓	✓	✓
T10	520/85R42 (20,8x42)	858	4415	4000	157A8	2,00	✓	✓	✓	✓

ou tout autre monte ayant les caractéristiques suivantes :

- rayon sous charge mini : 0,802 m
- rayon sous charge maxi : 0,900 m pour variantes C et D
0,880 m pour variantes A et B
- capacité de charge sur ligne d'essieu à 25km/h > 7600kg (variantes A,B,D) et 8000 kg (variante C)
- et qui n'occasionnent pas un dépassement des valeurs mentionnées aux points 2.7 et 2.13 de la présente notice.

1.3 Constitution du châssis : bâti mécano-soudé constitué de tôles pliées longitudinales d'épaisseur 8 mm entretoisées de profils et de tôles pliées dont à l'arrière la poutre d'essieu, et supportant à l'avant le timon.

1.3.1 Dispositif d'attelage :

- Timons possibles en construction mécano-soudée faite de profils (tube) et de tôles, terminés à l'avant par un anneau soudé ISO 5692, ou un attelage à boule NF ISO 24347.
- Le timon standard fixe.
- Le timon standard suspendu comprenant à l'arrière un ressort à lames.
- Le timon orientable fixe comprenant une articulation à axe vertical, bloquée sur route.
- Le timon orientable suspendu comprenant une articulation à axe vertical, bloquée sur route et un ressort à lames à l'arrière.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (P.T.A.C.) :

Variante	A	B	C	D
PTAC	9400	9540	9900	10000

2.4 Masse en charge techniquement admissible : voir tableau 2.1

2.5 Charge maximale admissible

Variante	A	B	C	D
2.5.1 Sur l'essieu I	7600	7600	8000	7600
2.5.4 Sur l'anneau d'attelage	3000	3000	3000	3000

2.7 Voie arrière : 1,6 à 2,25 m suivant les pneumatiques et les essieux.

2.8 Empattement : Entre axe d'attelage et essieu : 5,020 m

2.9 Poids à vide en ordre de marche :

(Ces poids prennent en compte toutes les options d'équipements possibles).

Variante	A	B	C	D
2.9.0 total	4090 à 4480	4385 à 4640	4920 à 5000	5030 à 5100
2.9.1 sur essieu	3240 à 3600	3770 à 3990	4180 à 4230	3830 à 3840
2.9.4 sur timon	850 à 880	585 à 650	745 à 770	1190 à 1270
2.10 Porte à faux avant	5,02 à 6,585	5,02	5,02	5,18 à 8,07
2.11 Porte à faux arrière				
2.11.1 sans ferrures et accessoires	2,11 à 2,26	2,26 à 2,38	2,33 à 2,78	2,32 à 2,38
2.11.2 avec ferrures et accessoires	2,11 à 2,51	2,26 à 2,85	2,33 à 2,78	2,51 à 2,63
2.12 Longueur hors tout	7,13 à 9,1	7,28 à 7,87	7,35 à 7,80	7,50 à 10,58
2.13 Largeur hors tout	2,55 ou 2,90	2,55 ou 2,90	2,55 ou 2,90	2,55 ou 2,98

Circulation des MIAR dont la largeur hors tout est supérieure à 2,55m et inférieure ou égale à 4,50m : L'utilisateur doit respecter les dispositions réglementaires prévues à l'article R 435.1 du Code de la Route

3. MOTEUR : Sans objet.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT : Sans objet.

5. SUSPENSION :

ESSIEUX

Avant : Sans objet

Arrière : 1 ressort central à boudin agissant sur l'essieu pivotant avec 1 amortisseur.

TIMONS

Timon suspendu : par ressort à lames

Timon fixe : sans objet

6. DIRECTION : assurée par un dispositif d'attelage. En option : demi-essieux suiveurs avec verrouillage par clapets électro-hydrauliques actionnés depuis le poste de conduite du tracteur par un interrupteur. Cet interrupteur est installé sur le boîtier de commande du MIAR.

7. FREINAGE

7.1 Frein de service : dispositif de freinage de service à transmission hydraulique jusqu'au récepteur de frein, actionné depuis le poste de conduite du tracteur au moyen d'une commande modérable. Le vérin D30 est équipé de 2 ressorts de rappel. La longueur du levier est de 193 mm sur variantes A et B, et de 194 mm sur variantes C et D versions 1 à 4 et 193mm sur variantes C et D variantes 5 à 8.

7.2 Répartiteur de freinage : non concerné

7.3 Frein de secours :

7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage : dispositif commandé par un levier à cliquet, dont l'extrémité est reliée au tracteur par un câble à maillon taré.

7.4 Frein de stationnement : Dispositif de freinage, à action purement mécanique, commandé par un dispositif à vis, avec une démultiplication de 61,5 pour un effort de 60 daN. La longueur du levier est de 175mm.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues.

7.5.1 Frein de service : par fluide hydraulique.

7.5.2 Frein de secours :

7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : traction sur câble et mousqueton actionnant un système à cliquet engageant le frein de stationnement.

7.5.3 Frein de stationnement - câble métallique sous gaine commandé par le système de vis sans fin.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service : à tambour 400x80V sur variantes A et B et 406x120V sur variantes C et D

7.8.2 Frein de secours.

7.8.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : action sur le frein de service à tambour 400x80V ou 406x120V.

7.8.3 Frein de stationnement : action sur le frein de service à tambour 400x80V ou 406x120V.

8. CARROSSERIE :)

8.1 Carrosserie : non spécifiée (NON SPEC : Pulvérisateur)

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : Citerne de 4300 L équipée de rampes d'épandage

(de 24 à 42 m dépliées au travail) en acier ou aluminium, repliées sur le côté de la machine en circulation routière.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : citerne en polyéthylène, tôles et profilés en acier, capots en plastique.

8.9 Dispositif de protection latérale : non concerné.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non concerné.

8.11 Système antiprojections : de série

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3 Feux de position avant : Sans

9.4 Feux rouge arrière : 2

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1. Avant : Sans

9.5.2. Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.

9.5.3. Latéraux : Sans

9.6 Feux stop : 2 combinés avec les feux rouges arrières.

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : groupé avec le feu rouge arrière gauche.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. Avant : 2 blancs de chaque côté

9.8.2. Arrière : 4 rouges triangulaires, 2 intégrés aux feux arrière et 2 indépendants.

9.8.3. Latéraux : 4 orangés de chaque côté.

9.9 Feux de détresse : 2, fonctionnant simultanément avec les feux indicateurs de changement de direction commandés par le tracteur.

9.12 Feux d'encastrement :

9.12.1 Avant : sans

9.12.2 Arrière : sans

9.13 Bandes ou panneaux réfléchissants : Uniquement sur variantes de largeur >2,55m (Cf 2.13)

9.12.1 Avant : 2 ou 4 bandes ou panneaux réfléchissants

9.12.2 Arrière : 2 bandes ou panneaux réfléchissants

10. DIVERS

10.1 Accessoires

10.1.7 Disque de limitation de vitesse 25 km/h à l'arrière.

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur le châssis avant droit.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification sur le châssis avant droit.

10.2.3 Structure du numéro d'identification : 8 chiffres

X X X X X X X X
type N° d'ordre

Deux premiers digits pour le pays : 01 = France

Deux derniers digits pour le type : 13 = 43

10.2.4 Le numéro d'identification commence

à : 0113 0500

11. VISITES TECHNIQUES : Sans objet